



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Bureau des élections et des libertés publiques

ARRETE N°41/HC/DIRAG/BELP du 23 mai 2017

**fixant la liste des candidats
à l'élection législative du 11 juin 2017
(premier tour)**

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code électoral ;
- VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée, relative à la Nouvelle Calédonie ;
- VU le décret n° 2017- 616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- VU les récépissés définitifs délivrés aux candidats ;

SUR PROPOSITION DU SECRETAIRE GENERAL DU HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale du 11 juin 2017, la liste des candidats et de leurs remplaçants dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée est arrêtée, par circonscription, comme suit:

1^{ère} circonscription

- M. Alain DESCOMBELS, suppléant, M. Elia SIONE
- Mme Sonia BACKES, suppléant M. Jean-Gabriel FAVREAU
- M. Philippe DUNOYER, suppléant M. Annie QAEZE
- M. Louis MANTA, suppléante Mme Francine BAUMANN
- Mme Lina BALMELLI, suppléant M. Jean-Paul GLAUDEL
- M. Charles WASHETINE, suppléante Mme Rolande TROLUE
- M. Michel HANOCQUE, suppléant M. Xavier CHOMBEAU
- M. Gaël YANNO, suppléant M. Sacha BENISTI
- Mme Germaine NEMIA-BISHOP, suppléante Mme Sonia SEIKO-HOTERE
- M. Bernard DELADRIERE, suppléant M. Eugène UKEIWE
- M. Philippe GRAS, suppléante, Mme Karen LOPEZ
- M. Macate WENEHOUA, suppléante Mme Angéline PIEPE-GARGANI

2^{ème} circonscription

- M. Manuel MILLAR, suppléant M. Pelekualoa TUAKOIFENUA
- Mme Bianca HENIN, suppléant M. Christopher BOURGINE
- M. Philippe GOMES, suppléant M. Gérard POADJA
- M. Oscar DIAZ, suppléant M. Julien DUBRANA
- M. Louis MAPOU, suppléant M. Jean CREUGNET
- M. Gil BRIAL, suppléante Mme Joann WINCHESTER
- M. Henry BODEOUAROU, suppléant M. Pelenato KAVAHUUMAI
- M. Harold MARTIN, suppléant M. Grégoire BERNUT
- M. Pascal VITTORI, suppléant M. Wilfrid WEISS

ARTICLE 2 : Le secrétaire général du haut-commissariat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au haut-commissariat de la République, publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux maires de Nouvelle-Calédonie.

Pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation,
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat


Laurent CABRERA